



COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
Vendredi 28 août 2020

## **Renfort de la Garde Républicaine dans la Chaîne des Puys : bilan estival de leurs actions de surveillance et de sensibilisation**

**Jean-Yves GOUTTEBEL, Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, ainsi que Philippe CHOPIN, Préfet du Puy-de-Dôme, ont tenu à saluer et remercier, avant leur retour à Paris, les six cavalières et chevaux de la Garde Républicaine venus en renfort dans la Chaîne des Puys durant la saison estivale. L'occasion de dresser un premier bilan de leurs actions de surveillance et de sensibilisation à la protection de l'environnement.**

La direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) a mis en place dans le département un poste à cheval saisonnier (PCS) du 17 juillet au 30 août 2020, implanté dans un haras à Laschamps au milieu de la Chaîne des Puys. Il disposait de 6 chevaux de la Garde Républicaine (GR), de deux cavaliers de la GR et de 4 militaires habilités de la gendarmerie du Puy-de-Dôme.

En lien avec les gardes du Parc naturels régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA), ils ont participé à la surveillance, la protection et la préservation de l'intégrité des sites classés du département, et plus particulièrement celui de la Chaîne des Puys-faille de Limagne inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Ils ont également assuré en liaison avec les unités de gendarmerie territoriales, la sécurité, la tranquillité et l'ordre publics sur l'ensemble de ces sites alors que leur fréquentation a très largement augmenté durant ces deux mois d'été.

Le dispositif du poste à cheval a été bien accueilli par la population et les élus locaux. Grâce à la présence des chevaux, le contact s'est révélé facile et a permis de véhiculer les règles de respect de l'environnement. Au fur et à mesure des jours, une amélioration des comportements a été observée, suite à la prévention effectuée les premières semaines. La présence sur les parkings a dissuadé les vols à la roulotte (aucun vol de ce type n'a d'ailleurs été constaté sur les sites touristiques). 66 verbalisations ont été dressées, concernant notamment du stationnement et des chiens non tenus en laisse (un seul camping sauvage).

Ce projet a pu se concrétiser grâce aux financements apportés par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme qui a pris à sa charge l'hébergement de cette unité (à hauteur de 10 575€) ainsi que la location d'un van pour le transport des chevaux (à hauteur de 2 760€).



©Jodie Way



©Valentin Uta